

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

09 MAI 2022

L'an deux mil vingt-et-deux, le neuf mai, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

Présents : M Julien CORBIÈRE, Mme Irène SOBESKY, M Ludovic LEROY, M Pierre HÉLIE, Mme Ophélie MARTEL, Mme Chantal JOURDAN, M Claude SEGERS, M Fabrice ANDRÉ, Mme Michèle BUREL, M Dominique MAZZAROLO, Mme Hélène CORBIÈRE, Mme Cécile PRÉVERT,

Absents excusés : M Gérard FOURRÉ a donné pouvoir à Julien CORBIÈRE, M Jean-Pierre ANJOU a donné pouvoir à M Ludovic LEROY, Mme Anne-Claire GUILLOT a donné pouvoir à Mme Irène SOBESKY,

a été désigné secrétaire : Mme Irène SOBESKY

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour

- Décision modificative
- Point culture
- Poste d'adjoint territorial du patrimoine

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour de la présente séance.

- Approbation du procès-verbal du 03 mars 2022
- Enquête environnementale
- Chemins
- Natura 2000 – Andainette
- Ecole
- Successions Dubois
- Te61
- Médiathèques du Domfrontais
- Subventions 2022
- Droit de préemption
- Encaissement chèque
- Questions diverses

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 03 MARS 2022

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 03 mars 2022.

Le procès-verbal du 03 mars 2022 est approuvé à l'unanimité

2- ENQUETE ENVIRONNEMENTALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'évolution du dossier de la modification simplifiée du PLU.

Le dossier reçu sera transmis par mail à l'ensemble des conseillers.

3- VENTE DE TERRAIN (2022-15)

Monsieur le Maire informe de la demande du propriétaire de la parcelle ZN 231 souhaitant acheter la parcelle ZN 231. Monsieur le Maire propose de vendre cette parcelle et de fixer le prix à 10€ le m².

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de vendre la parcelle ZN 231
- Fixe le prix à 10€ le m²
- Dit que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur

- Autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

4- **NATURA 2000 ANDAINETTE (2022-16)**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de nommer, un délégué pour représenter la commune auprès du Comité de pilotage du site Natura 2000 Fr2500119 « Bassin de l'Andainette » et propose sa candidature.

Monsieur Julien CORBIERE est désigné à l'unanimité représentant Comité de pilotage du site Natura 2000 Fr2500119 « Bassin de l'Andainette » et madame Hélène CORBIÈRE est désignée suppléante.

5- **ECOLE**

Monsieur le Maire laisse la parole à monsieur Leroy. Monsieur Leroy présente les différentes phases de travaux et présente l'étude de faisabilité. Monsieur Leroy informe qu'une mise en concurrence de 3 architectes est nécessaire à la poursuite de dossier. Des architectes ont été contactés dans l'attente de devis.

6- **SUCCESSIONS DUBOIS (2022-17)**

Monsieur Le Maire expose Mme Marie Dubois, propriétaire de la parcelle cadastrée ZS n°77, est décédée le 27 janvier 1991. Par jugement du 8 mars 2016, la succession a été déclarée vacante et la curatelle des biens a été confiée au Service des Domaines.

La commune de Champsecret peut en conséquence demander à faire l'acquisition de la parcelle ZS n°77 auprès du service des Domaines. Si tel n'est pas le cas, passée un délai de 30 ans suivant la date de décès de Mme Dubois, la parcelle pourra être acquise par la commune au titre des biens sans maître en application de l'article L1123-1, 1° du Code général de la propriété des personnes publiques.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- D'entamer une procédure d'acquisition des parcelles en état d'abandon manifeste.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à ce dossier et notamment celui nécessaire à la prise de possession, qui sera constatée par arrêté affiché en mairie selon les modalités de l'article L 2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales et de faire les démarches nécessaires auprès d'un notaire et des domaines.

7- **TE61 (2022-18)**

Monsieur le Maire informe que deux luminaires vétustes sont à changer au lieu-dit « la Touche », et demande l'autorisation de signer une convention avec le TE61 afin de remplacer ces luminaires par des luminaires de type routier à leds.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de signer une convention avec le TE61 afin de changer les deux luminaires vétustes par des luminaires de type routier à leds pour un montant total avec maîtrise d'œuvre de 1956.30€ TTC
- Autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents.

8- **MEDIATHEQUES DU DOMFRONTAIS (2022-19)**

Monsieur le Maire rappelle que le réseau des Médiathèques du Domfrontais offre la possibilité aux collectivités de bénéficier d'une carte gratuite leur permettant d'emprunter des documents. C'est notamment le cas pour le Relais Petite Enfance et la halte-garderie de Domfront en Poiraise ou encore la MAM de Lonlay l'Abbaye.

Par souci d'équité et afin qu'elles n'utilisent pas leurs cartes individuelles payantes, la commission culture de Domfront en Poiraise, dans une première phase, étudie la mise en place d'une carte professionnelle gratuite pour les assistantes maternelles qui leur permettrait d'emprunter des documents jeunesse pour les enfants qu'elles accueillent. Premier lieu culturel de proximité, cette démarche vise également à promouvoir les médiathèques, le

livre et la lecture auprès des tout-petits et de leur famille. Compte tenu du fonctionnement coopératif, l'accord de toutes les communes membres du réseau est nécessaire.

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable à la mise en place de cette carte professionnelle gratuite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable à la mise en place d'une carte professionnelle gratuite.

9- SUBVENTIONS 2022 (2022-20 à 2022-28)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée le vote des subventions 2022 pour les associations ayant déposé une demande retenue par la municipalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

| | | Subvention 2020 | Subvention 2021 | Demande 2022 | Proposition Subvention 2022 | Observations |
|----|-------------------------|-----------------|-----------------|--------------|-----------------------------|--|
| 20 | UFCD | 1000 | | | 1500 | |
| 21 | Tennis de Table | 0 | 800 | 800 | 800 | M Julien Corbière se retire |
| 22 | Club des cheveux blancs | 160 | 80 | 150 | 150 | Mme Michèle Burel se retire |
| 23 | Champsecret animation | 2000 | 1000 | 2000 | 2000+450 | M Dominique Mazzarolo se retire |
| 24 | UNC | 180 | 90 | 200 | 200 | |
| 25 | APE | 200 | 100 | 200 | 200 | M Ludovic Leroy et Mme Irène Sobesky se retirent |
| 26 | Le Savoir et le Fer | 100 | | 100 | 100 | Mme Chantal Jourdan se retire |
| 27 | Secours catholiques | 80 | 80 | | 80 | |
| 28 | ADMR | 80 | 80 | | 80 | |

10- DROITS DE PREEMPTIONS (2022-29 et 2022-30)

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente des biens sis «44 rue du Colonel Lefèvre » » cadastré AA 45 et AA 78.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces biens cadastrés AA45 et AA78.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente des biens sis «5 le champ du logis » cadastré AA 154.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces biens cadastrés AA154.

11- ENCAISSEMENT CHEQUE (2022-32)

Monsieur le Maire informe que le compteur d'eau du lotissement a été clôturé, auprès de Véolia suite à la vente de plusieurs parcelles et qu'un chèque de 70.14€ pour le remboursement a été reçu.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, accepte à l'unanimité, d'encaisser ce chèque.

12- **DM1 (2022-31)**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'ajuster les chapitres et les comptes budgétaires de la façon suivante :

| | | |
|-------|--------------------------|-------|
| 21312 | Bâtiments scolaires | -8400 |
| 21318 | Autres Bâtiments Publics | -4860 |
| 2031 | Frais d'études | 13260 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité accepte les ajustements budgétaires présentés

13- **POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE (2022-33)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint territorial du patrimoine chargé de l'accueil à la médiathèque, à temps non complet d'une durée de 17h30 hebdomadaire, a démissionné de son poste.

Monsieur le Maire propose de supprimer ce poste à partir du 1^{er} juin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'Unanimité décide de supprimer le poste d'adjoint territorial du patrimoine, à temps non complet d'une durée de 17h30 hebdomadaire à partir du 1^{er} juin 2022.

14- **POINT CULTURE**

- Monsieur le Maire fait un point sur le budget culture et précise qu'en vue du budget prévisionnel culture, aucun n'autre projet ne sera validé pour l'année 2022.
- Monsieur le Maire informe que la sculpture de Jonathan Sitthiphonh « cernunnos » est terminée et est installée sur la douve face à l'école.

15- **QUESTIONS DIVERSES**

- Les élections législatives auront lieu le 12 et 19 juin 2022, monsieur le Maire propose de compléter le tableau des permanences.

La séance est levée 22h15

| | | | |
|---|----------------|--|------------------------|
| Julien CORBIÈRE | Ophélie MARTEL | Chantal JOURDAN | Claude SEGERS |
| Fabrice ANDRÉ | Michèle BUREL | Gérard FOURRÉ Pouvoir à Julien CORBIÈRE | Dominique MAZZAROLO |
| Jean-Pierre ANJOU Pouvoir à Ludovic LEROY | Irène SOBESKY | Hélène CORBIÈRE | Ludovic LEROY |
| Pierre HÉLIE | Cécile PRÉVERT | Anne-Claire GUILLOT Pouvoir à Irène SOBESKY | |